

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Cécile FAUCILLON, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAFF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Roller Hockey Gennevillois (RHG) pour la prise en charge du transport de l'équipe première qualifiée en quart de finale du championnat de France à Flamanville (Cotentin)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2023,

Vu la demande de l'association Roller Hockey Gennevillois relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour participer au financement des frais de déplacement de l'équipe première au Championnat de France à Flamanville (Cotentin),

Considérant qu'il y a lieu d'accompagner l'association Roller Hockey Gennevillois dont l'équipe première s'est qualifiée en quart de finale du championnat de France à Flamanville (Cotentin) qui s'est déroulé du 15 au 16 avril 2023,

Considérant que le développement de la pratique pour tous est un des axes prioritaires de la politique sportive locale,

Considérant la volonté municipale de permettre au plus grand nombre de pratiquer des activités sportives et éducatives,

Considérant que la Ville de Gennevilliers souhaite soutenir l'association Roller Hockey Gennevillois,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention exceptionnelle à l'association Roller Hockey Gennevillois d'un montant de 1 700 € afin de participer au frais de déplacement de ce championnat de France .

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 4832

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023